

## Maçon du paysage confirmé (H/F) - CDI

En tant que maçon, vous aurez à réaliser des travaux de constructions paysagères, béton décoratif, dallage, et pavage.

Compétences :

- réalisation des travaux préparatoires aux constructions paysagères (terrassement, transformation de terrain, nivellement),
- confection des constructions paysagères, murets et escaliers paysagers, allées en dalles, pavés, pierres et en béton désactivé.

**Rémunération** : en fonction de l'expérience professionnelle.

Indemnités de petits déplacements, repas, paiement des HS, mutuelle famille.

Primes de fin d'année + participation.

